

Gros nuages du côté de la 5e révision de la loi sur l'Assurance-Invalidité : désillusions et colère

Rien de bon ne nous arrive par le vent du Conseil national ! La 5^{ème} révision de l'AI qui lui a été soumise par le Conseil fédéral pour alléger les comptes et tenter de diminuer les rentes, a passé la rampe avec 113 voix contre 59 en mars dernier. Les objectifs annoncés de la révision (diminuer le nombre de nouvelles rentes, améliorer la réinsertion, économiser et renforcer la surveillance) s'acheminent vers leurs applications. Il y a de quoi se fâcher et s'inquiéter.

Il est indéniable que ce sont les personnes souffrant de maladies psychiques qui sont visées en premier. Qu'on l'admette publiquement ou pas, c'est bien eux qui sont accusés de possibles « légèretés » dans les critères pouvant les accueillir sous la voûte des prestations AI. Leur faute : celle d'être trop nombreux. Par conséquent, ils seront pénalisés à l'avenir tout comme : les étrangers nouvellement établis en Suisse, les jeunes, les conjoints des rentiers et ceux qui ont encore la possibilité de travailler partiellement.

Ce durcissement consenti par la majorité du Conseil national constitue, ni plus ni moins, en une véritable opération de démantèlement social. De grands coups de hache ont été portés aussi bien à la protection des conditions des malades qu'à leur reconnaissance solidaire et cela sans contrepartie, car même une contribution des employeurs en termes de quota d'engagement obligatoire d'employés invalides n'a pas été acceptée.

Il est cynique de réduire l'amélioration des caisses de l'AI à une question d'économie. Aucune analyse globale des problèmes actuels de santé publique n'a été abordée. Pourquoi la souffrance psychique est-elle en constante augmentation ? Le monde économique et le stress qu'il impose aux travailleurs ne sont pas critiqués. Le transfert des charges financières de l'AI à l'aide sociale ne semble préoccuper personne. Inutile en effet de rappeler que les laissés pour compte de l'AI atterriront forcément dans le dernier filet qu'est l'aide sociale, ce qui sera bien plus une humiliation pour les concernés que des économies pour la collectivité.

De notre côté, aucune de nos propositions en faveur des personnes souffrant de maladies psychiques n'a été acceptée. Malgré la mobilisation de la CORAASP (procédure de consultation, courriers multiples aux parlementaires, articles de presse, émission télévisée), de l'AFAAP (courrier aux conseillers nationaux romands, information à la presse locale, interview radiophonique) et d'autres organismes concernés, il est triste de constater l'absence de fruits à récolter.

Il reste à cette révision trois étapes à franchir. D'abord, l'examen du volet financier, c'est-à-dire la décision quant à la manière de financer l'AI. Ensuite, l'étape de l'acceptation de la révision par le Conseil des états, mais compte tenu de la couleur politique de ce dernier, il est légitime de ne pas se faire d'illusion. Et finalement, l'entrée en vigueur de la révision qui pourrait devenir réalité en janvier 2007.

Et nous en tant que citoyens qu'avons-nous à dire ? Il reste la possibilité d'un référendum qui signifierait une votation populaire, mais c'est un exercice à haut risque : quoi dire si le peuple était aussi sourd aux arguments contre cette révision ? Dans l'éventualité d'une concordance entre le vote populaire et le Conseil fédéral, quelle en serait la conséquence pour l'ensemble de la sensibilité et la cause des personnes souffrant psychiquement ? Une chose me paraît à souhaiter au minimum : qu'il y ait encore un temps d'actions et de mobilisations, et si ce n'est pas pour obtenir des changements dans la révision actuelle, du moins, et ce n'est pas peu, que ce soit pour pouvoir manifester notre désaccord et souligner l'injustice !

Lionello Zanatta